

# Pour adhérer



## Les différentes étapes de la démarche

**1.** Le/la candidat(e) fait parvenir au président/à la présidente de l'association une lettre de demande d'adhésion indiquant son itinéraire et ses motivations à rejoindre l'association. Une lettre de parrainage par un membre de l'association accompagnera cette demande. Les deux documents sont adressés par courriel au président/à la présidente :

[contact@asihvif.com](mailto:contact@asihvif.com)

**2.** Le président/La présidente accuse réception de la demande.

**3.** Lors de sa prochaine réunion, le bureau examine la candidature et transmet sa décision au CA.

**4.** Le président/La présidente informe le candidat/la candidate de la décision prise par le bureau et des modalités de paiement de la cotisation : 54 euros pour les salariés, 25 euros pour les étudiants, les salariés précaires et les chômeurs.

**5.** L'adhésion est effective dès le paiement de la cotisation.

**6.** Le nouveau membre est présenté par le bureau lors de la réunion annuelle de l'Assemblée Générale.